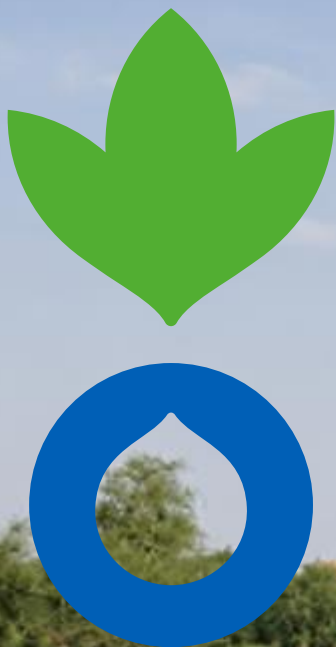
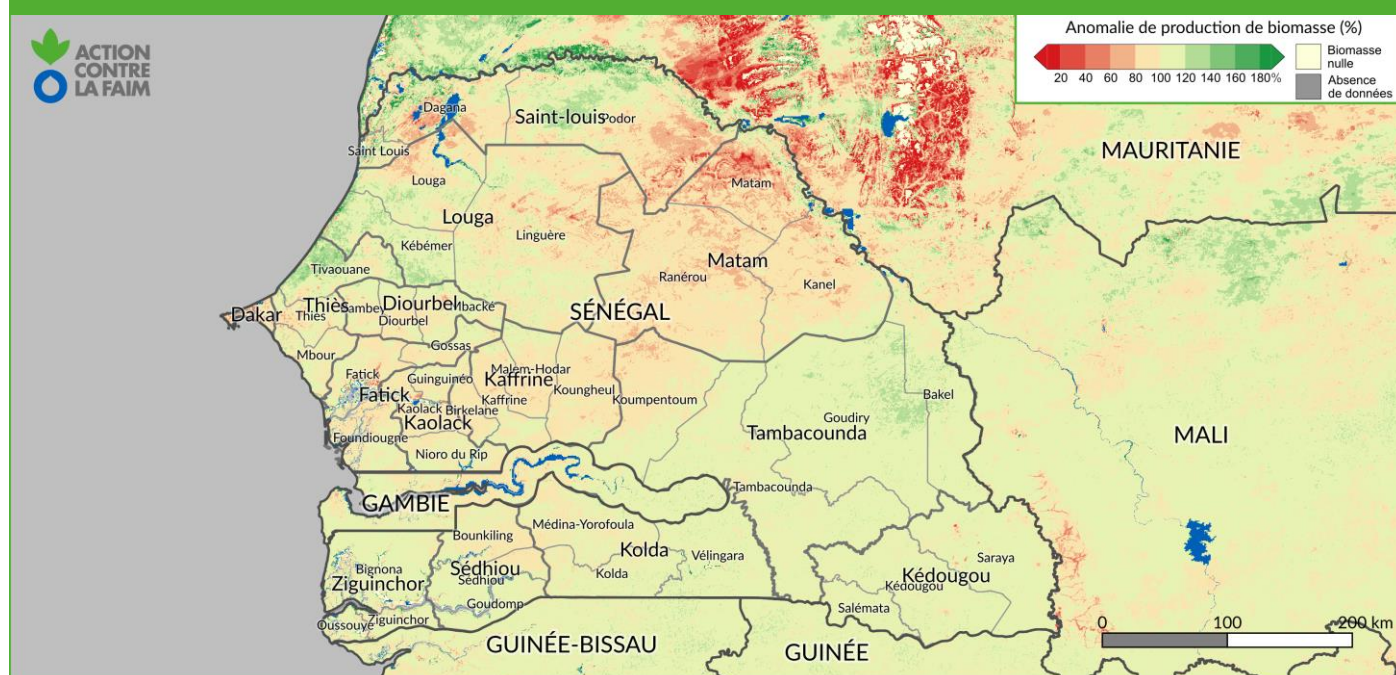




PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2026 ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2027

SÉNÉGAL

CARTE 1 : ANOMALIE EN POURCENT DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2026



FAITS SAILLANTS

- Essoufflement en fin de saison : à l'échelle nationale la production de biomasse reste proche de la moyenne, mais recule par rapport à 2025
- En septembre, la productivité journalière de la biomasse en dessous du profil moyen dès septembre dans la majorité des départements suivis
- Déficits localisés dans les zones de départ et de passage : la production est inférieure à la moyenne dans le Ferlo et la vallée du fleuve (Matam, Ranérou, Kanel, Linguère, Podor) ainsi que dans le bassin arachidier (Kaffrine, Kaolack).
- Situation excédentaire au sud et à l'est : les zones d'accueil de Kédougou, Tambacounda, Kolda et Ziguinchor enregistrent une production supérieure à la moyenne.
- Vulnérabilité globalement neutre : l'indice national est neutre et seul le département de Matam est en déficit modéré. Des poches de déficit important à très important apparaissent toutefois le long du fleuve Sénégal, au nord de Matam et à l'est de Podor.

INTRODUCTION

En 2026, la production nationale de biomasse reste proche de la moyenne 1999-2026 (+0,3 σ ; 103 %), mais recule par rapport à 2025 (+1,2 σ ; 115 %). Les déficits concernent principalement les zones de départ des transhumants du Ferlo et de la vallée du fleuve (Matam, Ranérou, Kanel, Linguère, Podor) ainsi

que le bassin arachidier (Kaffrine, Kaolack), tandis que le sud et l'est demeurent excédentaires. Les profils journaliers montrent toutefois une baisse de la productivité dès août dans le nord, et à partir de mi-septembre dans le sud et l'est, où la saison avait démarré précocement.

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

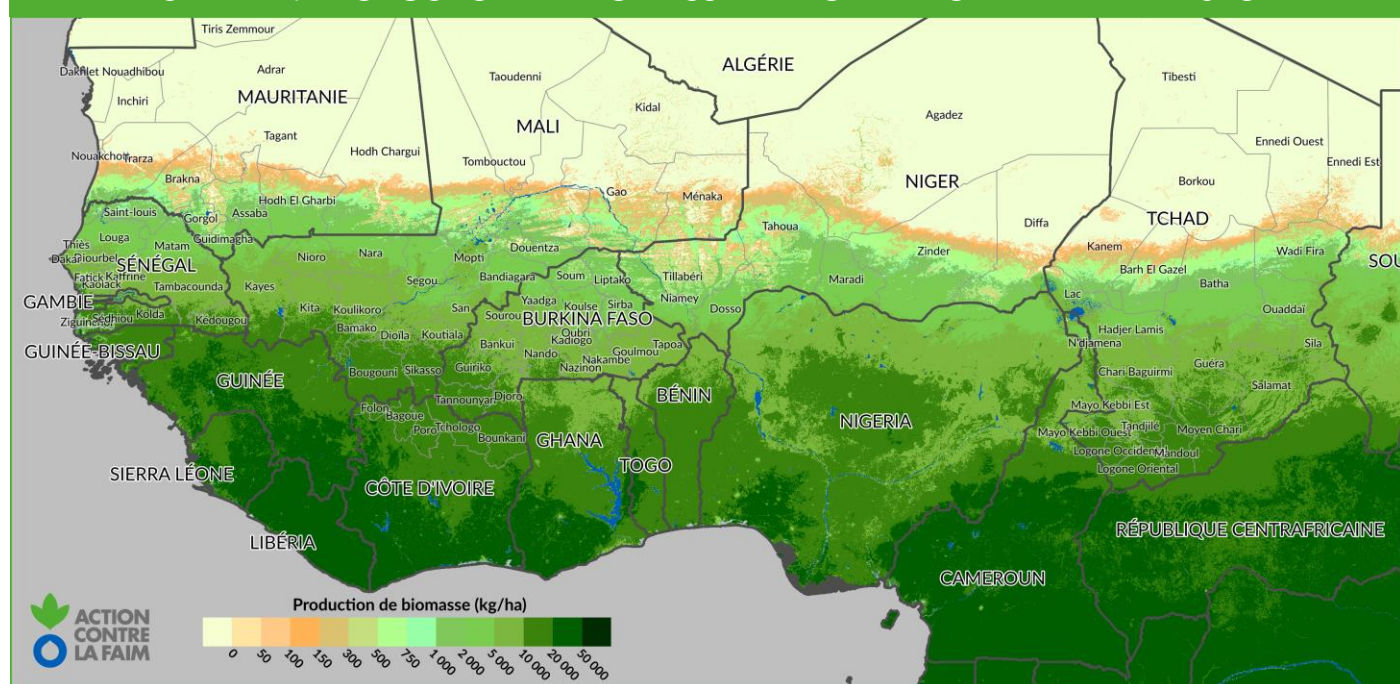
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogrammes de matière sèche par hectare (kg/ha). Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites **SPOT-VEGETATION**, **PROBA-V** et **SENTINEL-3** de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen **Copernicus Land Monitoring Service CLMS**.

La méthode de calcul de la productivité de biomasse quotidienne (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil **BioGenerator** développé par Action contre la Faim (ACF) permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale de 300 m correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2026



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur généré par l'outil BioGenerator est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance végétale :

- **Production annuelle kg/ha**

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1999 afin d'en faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- **Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %**
- **Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ d'écart à la moyenne**

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (*Vulnerability Index*), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'événements secs ou pluvieux :

- **Indice de vulnérabilité VI**

Les indicateurs sont visualisables et téléchargeables aux liens suivants :

- geosahel.info
- data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2026

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

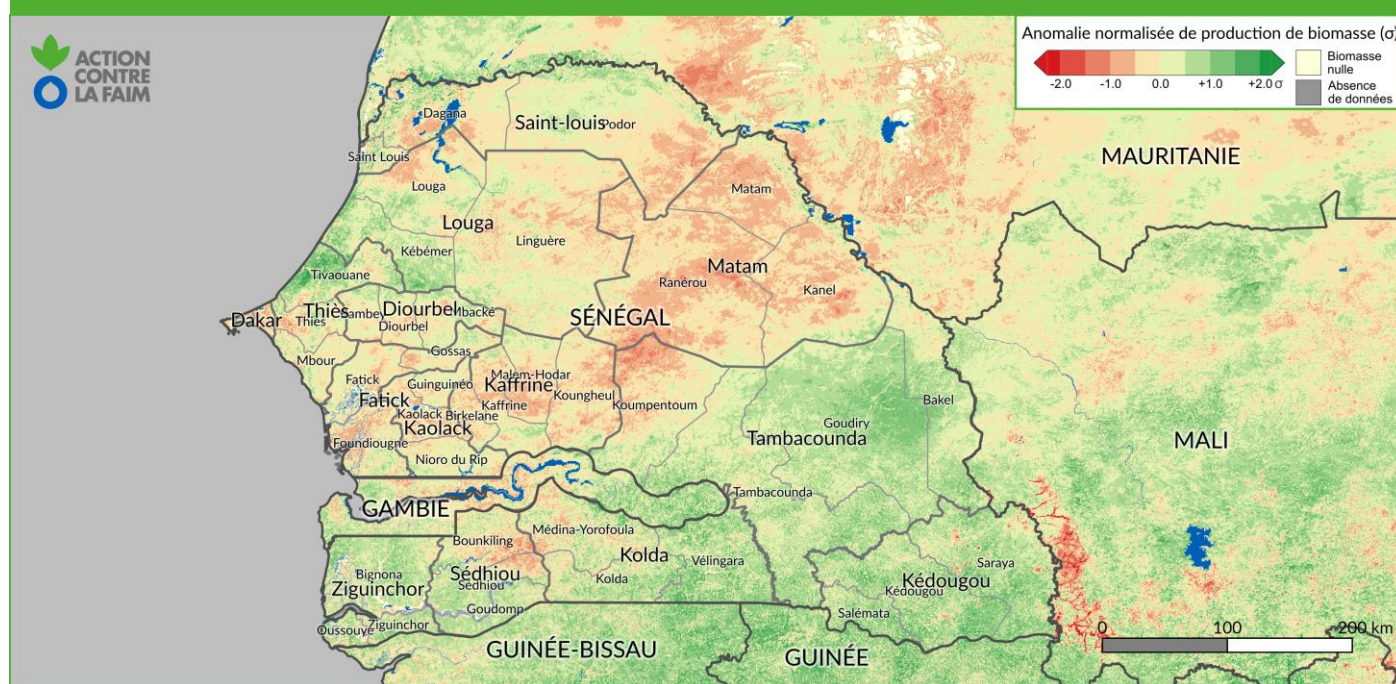
La carte 1 présente les anomalies de production de biomasse de la saison de croissance 2026. Elle permet d'apprécier les écarts absolus de production par rapport à la référence historique. La carte 3 exprime ces mêmes anomalies en nombre d'écart-types (σ) par rapport à la moyenne. Cette normalisation permet d'évaluer l'ampleur des écarts au regard de la variabilité habituelle de la production de biomasse.

À l'échelle nationale, la production de biomasse est légèrement supérieure à la moyenne (103 %). Toutefois, cette tendance masque des déficits localisés dans le nord-est (Matam, Ranérou et Kanel), l'est de Linguère, le centre (Kaffrine, Kaolack et Fatick) et la vallée du fleuve Sénégal (Podor). La carte 3 confirme ces contrastes, avec des anomalies négatives à Matam, Ranérou, Kounghoul,

Koumpentoum, Malem Hodar et Bounkiling. À l'inverse, des anomalies positives sont observées à Goudiry, Bakel, Kédougou, Kolda, en basse Casamance, ainsi qu'à Tivaouane et Kébémér. Au total, cinq régions présentent une anomalie négative : Dakar, Matam, Kaffrine, Kaolack et Fatick.

Au niveau national, la production de biomasse en 2026 reste proche de la moyenne, bien que mal répartie. Les zones de départ des transhumants (Ferlo) et les zones de passage du bassin arachidier sont déficitaires, alors qu'elles étaient excédentaires en 2025. Les zones d'accueil du sud et de l'est sont mieux pourvues que d'habitude. Une vigilance s'impose dans les zones déficitaires, car la disponibilité réelle des pâturages dépend également de leur accessibilité et de leur répartition.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2026



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

Les figures suivantes présentent, pour 14 départements à vocation pastorale et agropastorale, la production journalière de biomasse (à gauche) et son évolution interannuelle à droite. Les courbes saisonnières comparent le profil journalier de 2026 au profil moyen, tandis que l'écart-type reflète la variabilité historique.

Sur ces 14 départements sélectionnés comme représentatifs, la production de 2026 est inférieure à

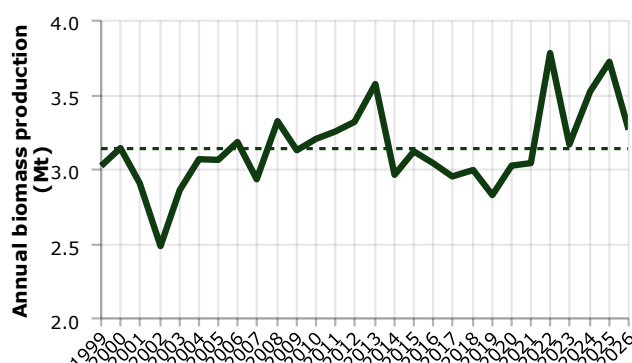
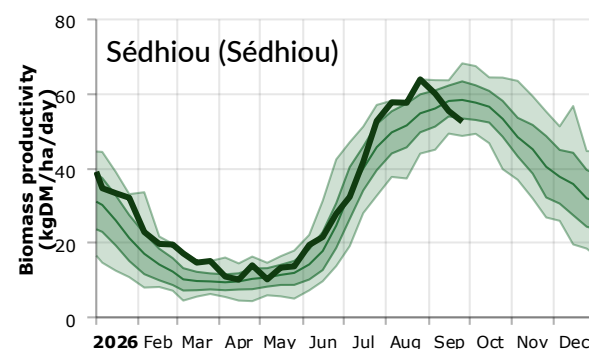
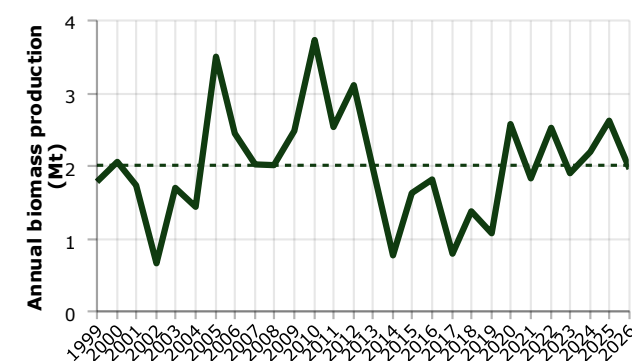
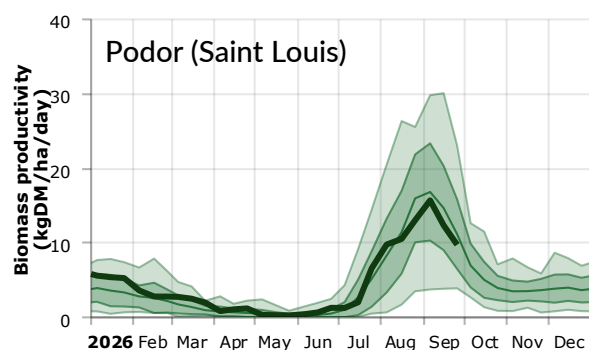
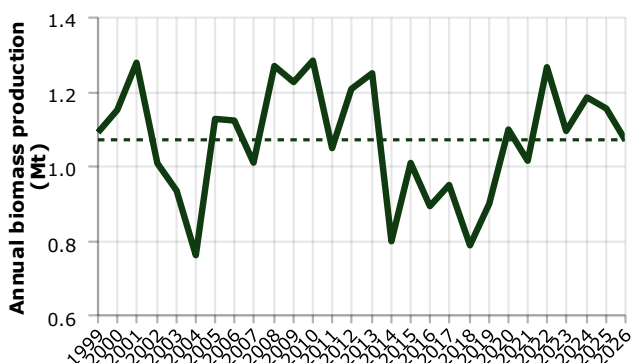
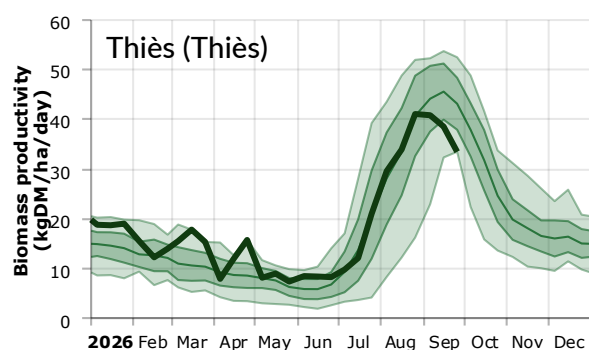
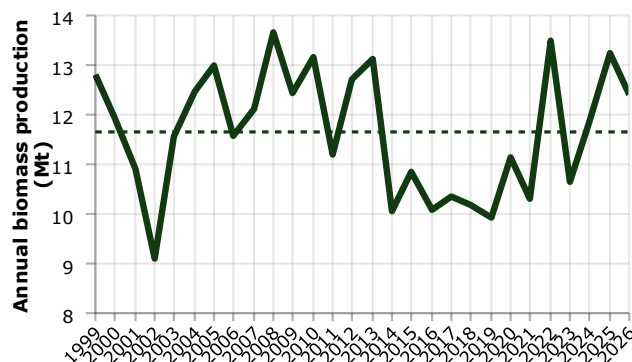
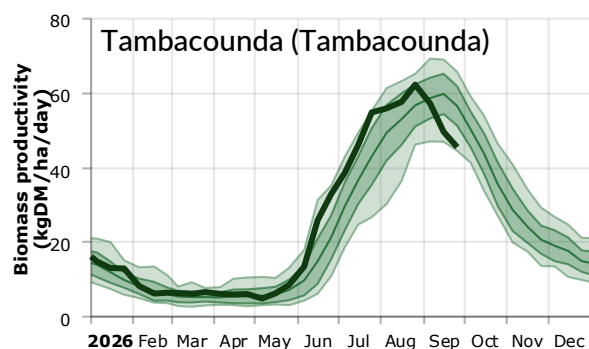
celle de 2025. Elle reste néanmoins supérieure ou égale à la moyenne 1999-2026 dans huit départements : Goudiry, Saraya, Tambacounda, Kolda, Sédhiou, Louga, Médina-Yorofoulah et Thiès. En revanche, elle est inférieure à la moyenne à Matam, Ranérou, Kanel, Kaffrine, Podor et Linguère.

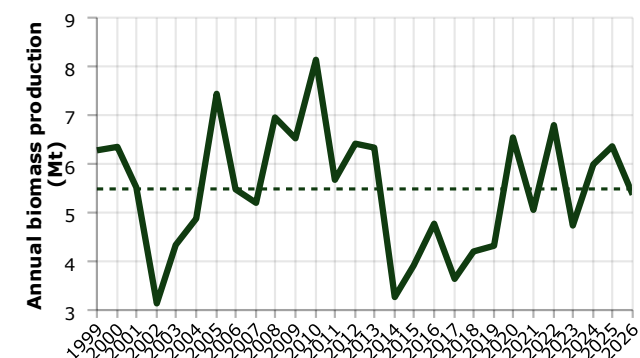
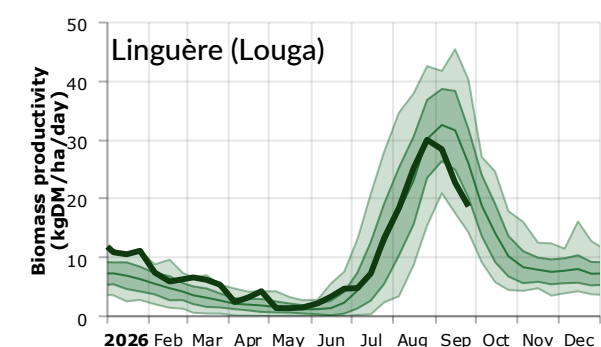
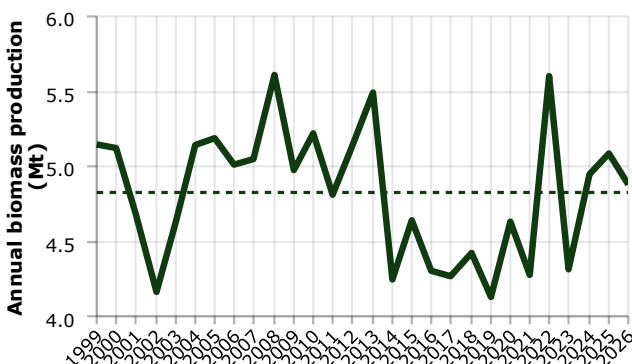
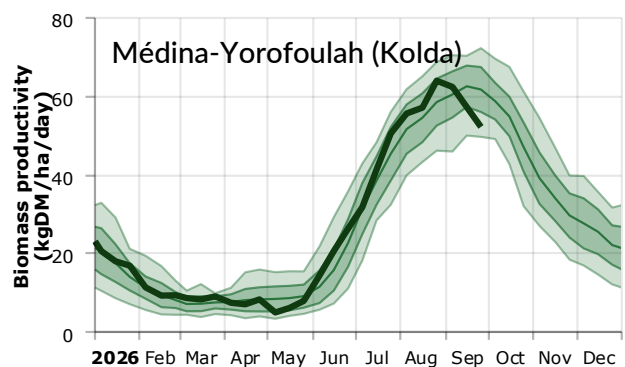
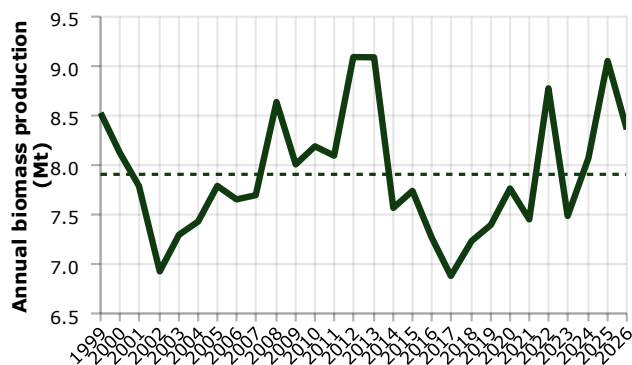
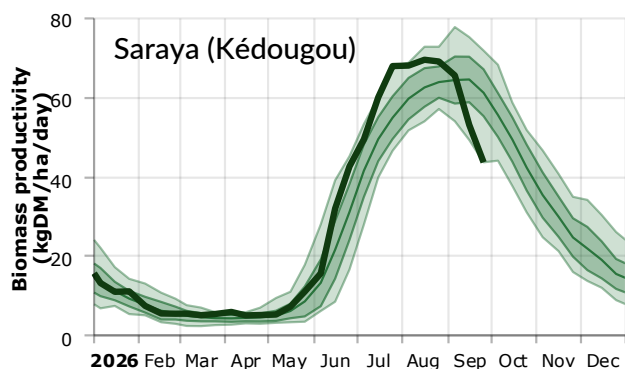
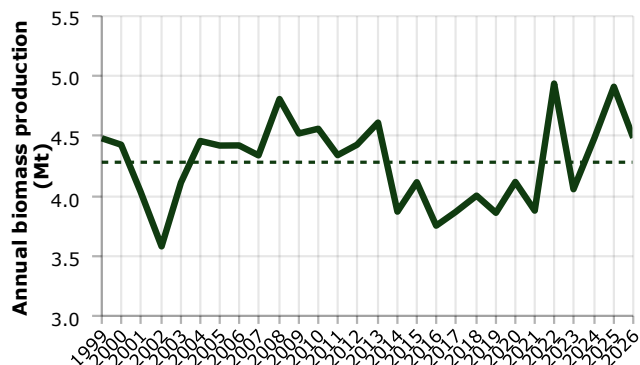
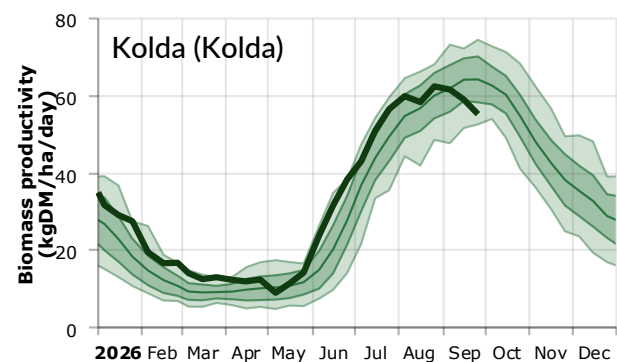
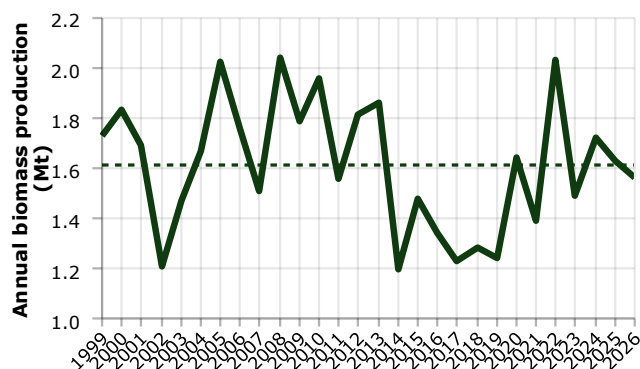
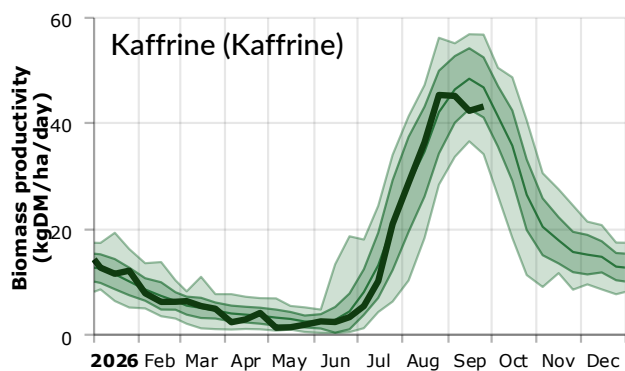
Dans les zones de départ de la transhumance, le recul est particulièrement marqué dans la région de Matam dont l'anomalie passe de +0,9 σ en 2025 à -0,4 σ en

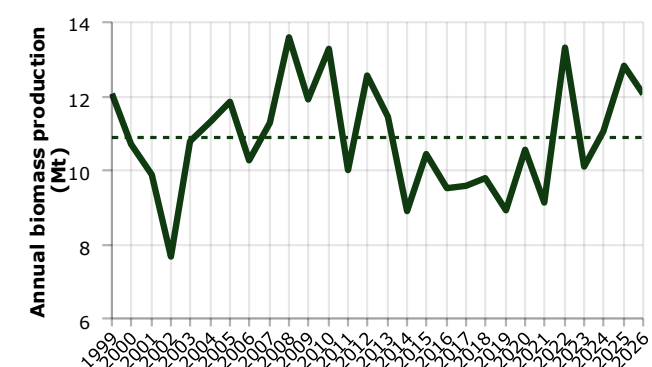
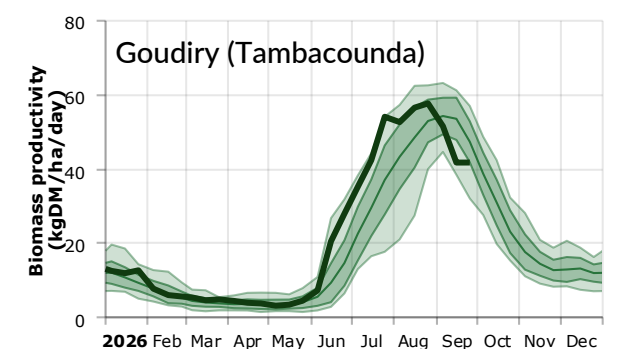
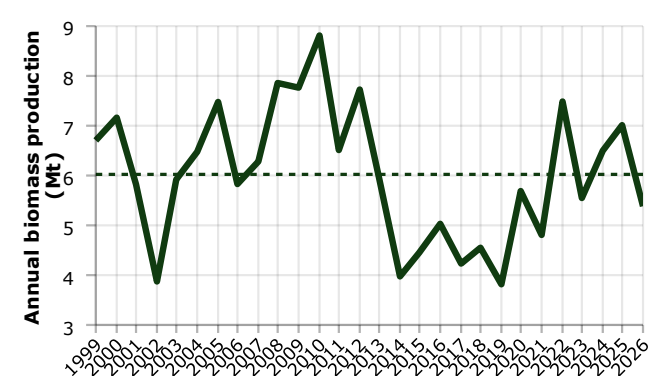
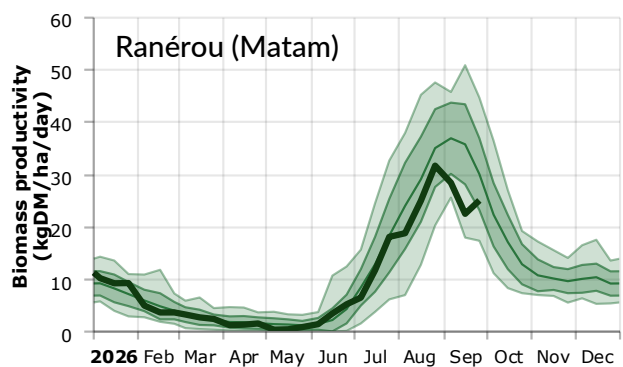
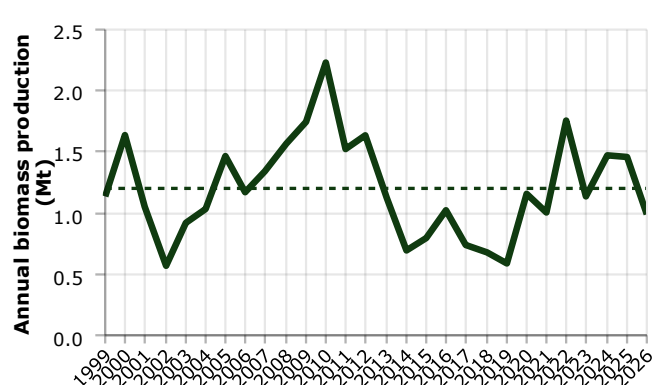
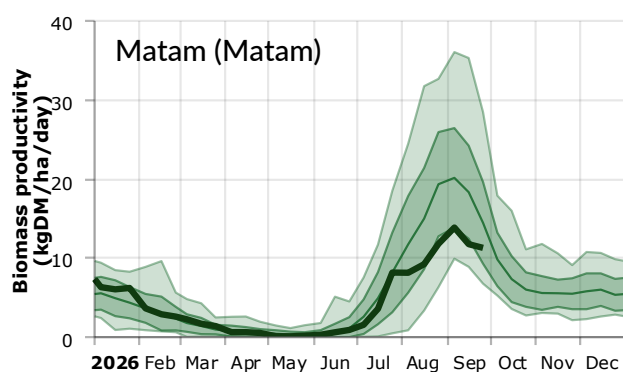
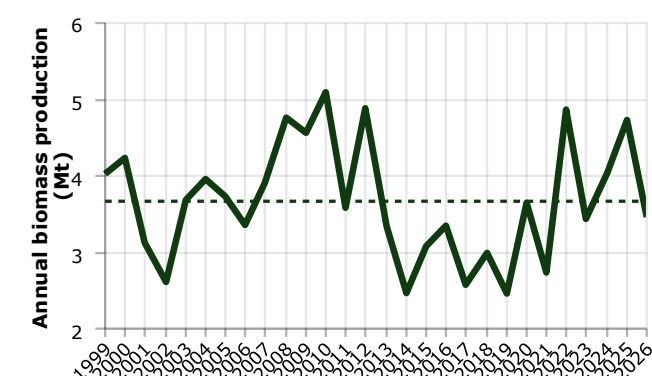
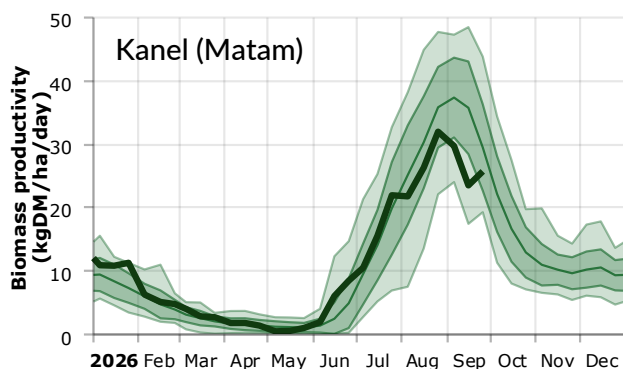
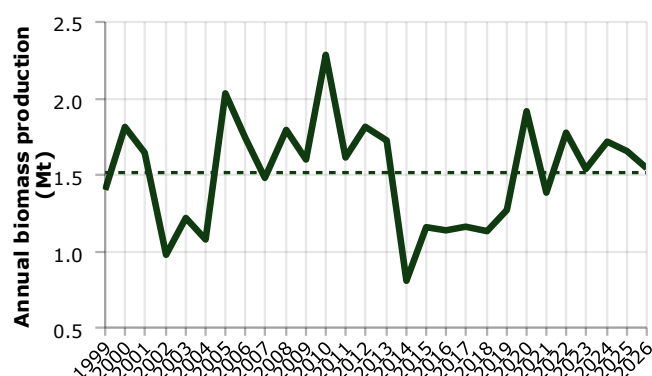
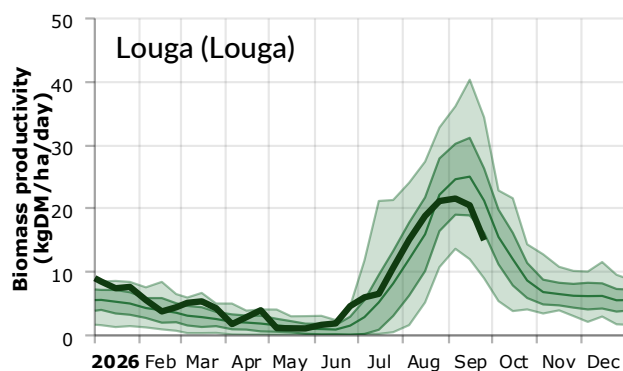
2026. À Matam, Ranérou et Kanel, le pic de production d'août-septembre demeure nettement inférieur au profil moyen. Les régions de Saint-Louis et de Louga enregistrent également une baisse par rapport à 2025. Dans la région de Louga, l'excédent de Kébémér (+0,7 σ) contraste avec le léger déficit de Linguère (-0,1 σ).

Dans les zones de passage et d'accueil, la production du département de Kaffrine diminue depuis 2024,

passant de 107 % à 101 % en 2025, puis à 97 % en 2026. À l'inverse, Tambacounda conserve une production excédentaire (106 %), malgré un recul par rapport à 2025 (114 %). Enfin, à Saraya, Goudiry, Sédhiou et Tambacounda, la productivité journalière dépasse le profil moyen dès juin-juillet, avant de passer en dessous dès septembre. Ce profil révèle un démarrage précoce et vigoureux de la saison, suivi d'un essoufflement rapide en fin de saison.







COMPARAISON DE 2026 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

L'indice de vulnérabilité (VI) est un indicateur pondéré qui intègre les anomalies de production des années précédentes, en accordant un poids plus important aux années récentes. Il permet ainsi d'identifier les zones pastorales durablement exposées à une faible production de biomasse.

La carte 4 montre une situation globalement normale à l'échelle nationale. Les valeurs régionales varient de $-0,03$ à $+0,04$ et restent dans la classe « normale » ($-0,05$ à $+0,05$). Seul le département de Matam se situe en dehors de cette classe, avec un VI de $-0,07$ correspondant à un déficit modéré.

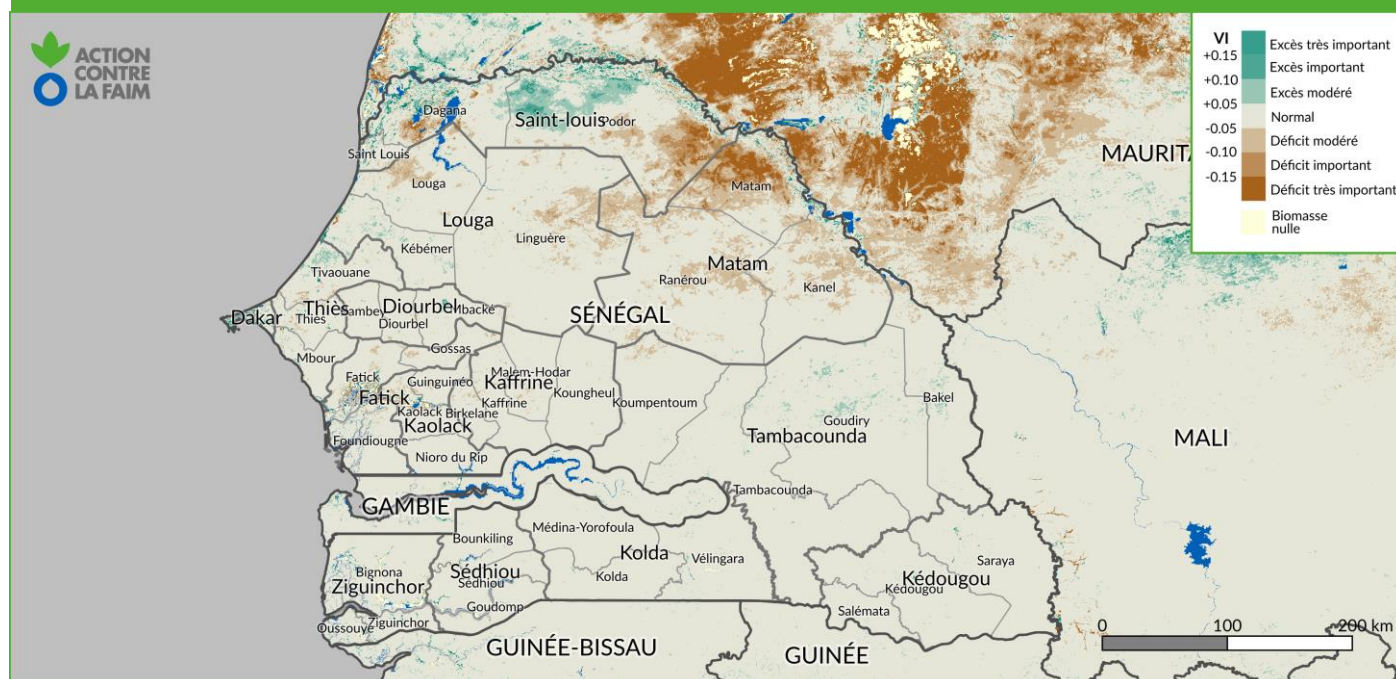
La carte révèle toutefois des poches de vulnérabilité de différents niveaux, concentrées dans le nord du pays. Le nord du département de Matam et l'est de celui de Podor, le long du fleuve Sénégal, présentent des déficits importants à très importants, qui se prolongent le long du fleuve jusqu'à Kanel. Des déficits importants apparaissent aussi localement autour de Dagana. Des déficits modérés, sous forme de poches plus dispersées, sont observés autour de Ranéro et de l'ouest de Kanel, au nord et à l'est de

Linguère, dans le nord de la région de Louga, ainsi qu'à la limite nord de Kounghoul et de Koumpentoum.

Dans les zones de départ, les VI régionaux de Louga ($-0,01$), Saint-Louis ($-0,00$) et Matam ($-0,03$) restent neutres à légèrement négatifs. Dans ces régions, seul Kébémér présente un indice positif ($+0,02$). Dans les zones de passage, du bétail, les indices de Kaffrine ($-0,01$) et de Kaolack ($-0,02$) sont légèrement négatifs. À l'inverse, dans les zones d'accueil, Tambacounda et Kédougou affichent chacun un VI légèrement positif ($+0,02$), de même que Kolda ($+0,01$).

Sur la période 2022 – 2026, 2023 est la seule année déficitaire à l'échelle nationale ($-0,5\sigma$), et la quasi-totalité des régions y étaient en dessous de la moyenne. Les années 2022, 2024, 2025 et 2026 sont excédentaires. À l'échelle régionale, Matam, Kaffrine et Kaolack cumulent deux années déficitaires (2023 et 2026), tandis que Fatick ne l'est qu'en 2026.

CARTE 4 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ LIÉ À LA BIOMASSE 2026



Région	Département	Superficie (km ²)	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	Anomalie 2026 ¹	VI 2026
Dakar	Total	17380	-0.2σ (097%)	-0.6σ (090%)	-0.7σ (087%)	-0.5σ (091%)	-0.6σ (090%)	+0.04
Diourbel	Bambey	4535	+1.5σ (125%)	-0.4σ (094%)	+1.1σ (119%)	+0.2σ (104%)	+0.1σ (101%)	-0.01
	Diourbel	5814	+1.6σ (128%)	-0.4σ (093%)	+1.0σ (118%)	+0.5σ (108%)	+0.0σ (100%)	-0.01
	Mbacké	7031	+1.4σ (128%)	+0.1σ (102%)	+1.1σ (122%)	+1.0σ (121%)	+0.1σ (103%)	-0.01
	Total	16529	+1.5σ (127%)	-0.2σ (097%)	+1.1σ (120%)	+0.7σ (113%)	+0.1σ (101%)	-0.01
Fatick	Fatick	4535	+2.0σ (132%)	+0.4σ (106%)	+1.3σ (122%)	+1.0σ (117%)	-0.1σ (099%)	-0.03
	Foundiougne	5814	+2.4σ (120%)	-0.4σ (096%)	+0.7σ (106%)	+0.8σ (107%)	-0.2σ (099%)	-0.01
	Gossas	7031	+1.6σ (130%)	+0.2σ (103%)	+1.3σ (124%)	+0.8σ (115%)	+0.0σ (100%)	-0.02
	Total	17904	+2.1σ (125%)	+0.0σ (100%)	+1.1σ (114%)	+0.9σ (111%)	-0.1σ (099%)	-0.02
Kaffrine	Birkelane	4535	+2.2σ (135%)	-0.3σ (096%)	+0.8σ (112%)	+0.5σ (107%)	-0.3σ (096%)	-0.02
	Kaffrine	5814	+1.6σ (126%)	-0.5σ (093%)	+0.4σ (107%)	+0.1σ (101%)	-0.2σ (097%)	-0.01
	Koungheul	7031	+1.0σ (117%)	-0.9σ (084%)	-0.1σ (098%)	-0.0σ (099%)	-0.3σ (095%)	-0.00
	Malem Hodar	2750	+1.2σ (121%)	-0.6σ (088%)	+0.6σ (110%)	+0.1σ (102%)	-0.3σ (095%)	-0.01
	Total	25369	+1.3σ (122%)	-0.7σ (088%)	+0.3σ (105%)	+0.1σ (101%)	-0.3σ (095%)	-0.01
Kaolack	Guinguineo	4535	+1.9σ (133%)	+0.3σ (105%)	+1.1σ (120%)	+0.7σ (112%)	-0.0σ (099%)	-0.02
	Kaolack	5814	+2.2σ (134%)	-0.2σ (097%)	+0.9σ (113%)	+0.6σ (109%)	-0.3σ (095%)	-0.03
	Nioro du Rip	7031	+2.8σ (133%)	-0.3σ (097%)	+0.6σ (107%)	+0.4σ (104%)	+0.1σ (101%)	-0.01
	Total	2988	+2.4σ (133%)	-0.1σ (098%)	+0.8σ (111%)	+0.5σ (107%)	-0.1σ (098%)	-0.02
Kédougou	Kédougou	4535	+1.6σ (112%)	-0.5σ (096%)	+0.3σ (103%)	+1.9σ (114%)	+0.9σ (107%)	+0.02
	Salémata	5814	+1.5σ (111%)	-0.2σ (099%)	+0.2σ (102%)	+1.9σ (114%)	+0.9σ (107%)	+0.02
	Saraya	7031	+1.4σ (111%)	-0.7σ (095%)	+0.3σ (102%)	+1.8σ (115%)	+0.7σ (106%)	+0.01
	Total	19740	+1.5σ (111%)	-0.6σ (096%)	+0.3σ (102%)	+1.9σ (114%)	+0.9σ (107%)	+0.02
Kolda	Kolda	4535	+1.9σ (115%)	-0.6σ (095%)	+0.6σ (105%)	+1.8σ (115%)	+0.6σ (105%)	+0.01
	Medina Yoro Foulah	5814	+1.8σ (116%)	-1.2σ (090%)	+0.3σ (103%)	+0.6σ (106%)	+0.1σ (101%)	+0.01
	Vélingara	7031	+1.3σ (112%)	-0.5σ (095%)	+0.4σ (104%)	+1.8σ (117%)	+0.9σ (109%)	+0.02
	Total	22892	+1.6σ (114%)	-0.8σ (093%)	+0.4σ (104%)	+1.5σ (113%)	+0.6σ (105%)	+0.01
Louga	Kébémér	4535	+0.9σ (118%)	-0.1σ (098%)	+1.3σ (126%)	+0.8σ (116%)	+0.7σ (115%)	+0.02
	Linguère	5814	+1.1σ (124%)	-0.6σ (087%)	+0.4σ (109%)	+0.7σ (116%)	-0.1σ (098%)	-0.01
	Louga	7031	+0.8σ (117%)	+0.1σ (102%)	+0.6σ (114%)	+0.4σ (109%)	+0.1σ (102%)	-0.01
	Total	14491	+1.0σ (122%)	-0.4σ (091%)	+0.6σ (113%)	+0.7σ (115%)	+0.1σ (102%)	-0.01
Matam	Kanel	4535	+1.6σ (133%)	-0.3σ (094%)	+0.5σ (110%)	+1.4σ (129%)	-0.3σ (094%)	-0.02
	Matam	5814	+1.4σ (146%)	-0.2σ (095%)	+0.7σ (123%)	+0.6σ (122%)	-0.5σ (082%)	-0.07
	Ranerou	7031	+1.1σ (124%)	-0.3σ (092%)	+0.4σ (108%)	+0.7σ (117%)	-0.5σ (089%)	-0.03
	Total	21709	+1.3σ (130%)	-0.3σ (093%)	+0.5σ (110%)	+0.9σ (121%)	-0.4σ (090%)	-0.03
Saint Louis	Dagana	4535	+0.5σ (109%)	+0.0σ (100%)	+0.1σ (101%)	+1.1σ (120%)	+0.2σ (103%)	+0.00
	Podor	5814	+0.7σ (125%)	-0.2σ (094%)	+0.2σ (109%)	+0.8σ (130%)	-0.1σ (097%)	-0.01
	Saint Louis	7031	+0.7σ (116%)	+1.0σ (123%)	+0.5σ (112%)	+1.3σ (129%)	+0.4σ (109%)	-0.00
	Total	11612	+0.7σ (119%)	-0.1σ (099%)	+0.2σ (106%)	+0.9σ (127%)	+0.0σ (100%)	-0.00
Sédhiou	Bounkiling	4535	+2.3σ (119%)	-0.7σ (094%)	+0.6σ (105%)	+1.0σ (109%)	-0.1σ (099%)	-0.00
	Goudomp	5814	+2.2σ (119%)	+0.0σ (100%)	+1.3σ (111%)	+2.5σ (121%)	+0.7σ (106%)	+0.00
	Sedhiou	7031	+2.3σ (120%)	+0.0σ (100%)	+1.3σ (111%)	+2.1σ (118%)	+0.4σ (104%)	-0.00
	Total	8593	+2.4σ (119%)	-0.3σ (098%)	+1.1σ (109%)	+1.9σ (115%)	+0.3σ (103%)	-0.00
Tambacounda	Bakel	4535	+1.8σ (127%)	-0.6σ (092%)	+0.4σ (107%)	+1.5σ (123%)	+0.6σ (109%)	+0.01
	Goudiry	5814	+1.6σ (122%)	-0.5σ (093%)	+0.1σ (102%)	+1.3σ (118%)	+0.8σ (111%)	+0.03
	Koumpentoum	7031	+1.1σ (118%)	-0.7σ (089%)	-0.0σ (099%)	+0.5σ (108%)	-0.1σ (098%)	+0.00
	Tambacounda	2750	+1.5σ (116%)	-0.8σ (091%)	+0.2σ (102%)	+1.3σ (114%)	+0.6σ (106%)	+0.02
	Total	14342	+1.6σ (120%)	-0.7σ (092%)	+0.2σ (102%)	+1.2σ (116%)	+0.6σ (107%)	+0.02
Thiès	Mbour	4535	+1.5σ (122%)	+0.4σ (105%)	+1.0σ (114%)	+1.3σ (118%)	+0.1σ (101%)	-0.01
	Thiès	5814	+1.3σ (119%)	+0.2σ (103%)	+0.8σ (111%)	+0.6σ (108%)	+0.0σ (100%)	-0.01
	Tivaouane	7031	+1.4σ (123%)	+0.4σ (107%)	+1.8σ (128%)	+0.8σ (113%)	+0.9σ (114%)	+0.00
	Total	12474	+1.5σ (121%)	+0.4σ (105%)	+1.3σ (119%)	+0.9σ (113%)	+0.4σ (106%)	-0.00
Ziguinchor	Bignona	4535	+2.3σ (118%)	-0.1σ (099%)	+1.2σ (109%)	+2.5σ (119%)	+0.8σ (106%)	+0.00
	Oussouye	5814	+2.1σ (114%)	+0.1σ (100%)	+1.6σ (110%)	+2.6σ (116%)	+1.0σ (106%)	+0.00
	Ziguinchor	7031	+1.8σ (113%)	-0.6σ (096%)	+0.8σ (105%)	+2.6σ (118%)	+0.8σ (106%)	+0.01
	Total	17074	+2.3σ (116%)	-0.2σ (099%)	+1.2σ (108%)	+2.5σ (118%)	+0.8σ (106%)	+0.00
Total	Total	196629	+1.6σ (119%)	-0.5σ (095%)	+0.5σ (106%)	+1.2σ (115%)	+0.3σ (103%)	-0.00

¹ L'anomalie de l'année en cours est estimée avec les données disponibles jusqu'à septembre, et pourrait encore légèrement évoluer selon les conditions de fin de saison.

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2026

La production de biomasse 2026 reste proche de la moyenne nationale (103 %), malgré un recul par rapport à 2025. Les déficits se concentrent dans les zones de départ des transhumants, en particulier dans la région de Matam, l'est de Linguère et la vallée du fleuve Sénégal (Podor). Ils touchent aussi les zones de passage du bassin arachidier (Kaffrine, Kaolack et Fatick). À l'inverse, la production demeure normale à excédentaire dans les zones d'accueil du sud et l'est, notamment à Kédougou, Ziguinchor, Tambacounda et Kolda, ainsi qu'en basse Casamance.

Dans les zones déficitaires, la faible production de biomasse pourrait accroître les difficultés pour les populations pastorales pendant la saison sèche et favoriser des départs en transhumance plus précoces vers le sud et l'est. De plus, la fin de saison précoce observée dès mi-septembre limite la constitution des réserves fourragères, y compris dans les zones excédentaires.

PERSPECTIVES POUR 2027

Dans les zones déficitaires du Ferlo (Matam, Ranérou, Kanel et de Linguère), de la vallée du fleuve (est de Podor) et du bassin arachidier (Kaffrine, Kaolack), une soudure pastorale précoce est probable. Elle pourrait entraîner des départs en transhumance anticipés vers le sud et l'est du pays, et accroître la pression sur les ressources des zones d'accueil (Tambacounda, Kolda, Kédougou), malgré une production excédentaire

dans ces zones. En outre, les feux de brousse, plus fréquents dans les zones bien pourvues en biomasse, pourraient accentuer les pertes de fourrage. Toutefois, à l'échelle nationale, la production proche de la moyenne ne laisse pas présager une soudure généralisée. Ces perspectives restent provisoires, les données de 2026 étant arrêtées à septembre.

RECOMMANDATIONS

- Évaluer rapidement les besoins des communautés dans les zones déficitaires (Matam, Ranérou, Kanel, est de Linguère, est de Podor, Kaffrine, Kaolack) afin d'orienter l'action de l'État et des acteurs humanitaires.
- Faciliter la diffusion de l'information sur l'état des ressources pastorales entre les acteurs et parties prenantes concernés.
- Sensibiliser les communautés pastorales à la gestion rationnelle des ressources, en priorité dans les zones déficitaires.
- Mettre en place des dispositifs de stockage du fourrage et des résidus de culture dans les zones à vocation pastorale, en priorité dans les zones déficitaires du Ferlo et du bassin arachidier (Matam, Ranérou, Kanel, Kaolack et Kaffrine).
- Anticiper les mouvements de transhumance vers le Sénégal oriental et la Haute Casamance en renforçant la gestion concertée des ressources, le balisage des couloirs de passage et les mécanismes de prévention des conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- Entretenir et aménager des pares-feux dans la zone sylvopastorale ainsi qu'au Sénégal oriental et en Haute Casamance, devenus zones d'accueil des transhumants en saison sèche.
- Appuyer les services vétérinaires dans la prévention et le traitement des maladies récurrentes du bétail, notamment dans les zones de concentration des troupeaux.
- Accompagner les communautés pastorales des zones déficitaires en mettant à leur disposition de l'aliment de bétail en quantité suffisante et à prix raisonnable, pour faire face à la soudure pastorale.

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Bureau Sénégal
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : www.sigsahel.info

Avec le soutien financier de :

